

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles : l'association AG7S, Siège social : 2 LIEU DIT LES SEPT SAINTS 56410 ERDEVEN – France assure la prestation dont la part prépondérante du contrat conclu avec le Client est la location des Hébergements (ci-après définis). Le contrat de séjour est conclu directement entre le Client et l'association AG7S, conformément aux dispositions de l'article L.211-18 du Code du tourisme.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CONTRAT

2.1 En réservant un hébergement conformément aux termes de l'article 4 des présentes, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions générales de vente (ci-après définies les « Conditions Générales »).

2.2 L'acceptation des présentes Conditions Générales ne peut être que pleine et entière. Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Les présentes Conditions Générales sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

2.3 Les présentes Conditions Générales ainsi que la confirmation de réservation transmises au Client forment le contrat de séjour et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre le Client et l'association AG7S.

ARTICLE 3 - PRIX DU SÉJOUR

Tous les prix sont affichés en Euros (€), toutes taxes comprises (TTC), hors frais de dossier et hors taxes de séjour/éco participation/taxes locales/Options. > Nos prix comprennent : - La mise à disposition du ou des Hébergements réservés entièrement équipés conformément à la description donnée sur les Sites internet et les Brochures. - L'emplacement pour une voiture pour chaque hébergement (sauf mention contraire sur le Site Internet). - L'eau, le gaz et l'électricité (Sauf contrat Longue Durée (1 mois ou plus) d'Octobre à Mars : voir conditions sur compléments TARIFS). - Les Services et équipements du Camping, à l'exception des Options et des services payants. > Nos prix ne comprennent pas : - La location de draps. - L'assurance annulation. - Les frais de dossier d'un montant forfaitaire de 25€ TTC pour toutes réservations effectuées sur les Sites Internet ou par téléphone. Le ménage. Les frais de ménage s'élèvent à hauteur de 95€ lorsqu'ils sont payés lors de la réservation. - Les activités payantes proposées par le camping (à régler sur place). - Les taxes (taxes de séjour). - Le supplément éventuel pour un animal selon le Camping payable à la réservation et/ou à l'arrivée sur le Camping. - La caution. - Les Équipements et Services optionnels (Kit bébé, etc...) - Les services additionnels (restauration, parcs d'attraction, équipements physiques, ...). La disponibilité de

l'ensemble de ces services additionnels ne peut être garantie par l'association AG7S. Le Client devra se renseigner à l'accueil du Camping afin de connaître les services disponibles lors de son séjour et leurs conditions tarifaires. > Visiteurs : Pour tout visiteur à la journée, l'autorisation auprès de l'accueil n'octroie pas l'accès à tous les Services du Camping, notamment le parc aquatique. Les visiteurs lorsqu'ils sont acceptés ont un droit d'accès au Camping sur une plage horaire déterminée par le Camping. > Définition du prix Le tarif applicable au séjour est le tarif en vigueur au jour de la réservation et ce, sous réserve de disponibilité. Lorsque le Client demande un devis, la validité de ce dernier est indiquée sur le devis. Passée la date de validité, le prix indiqué au devis n'est plus garanti. Sous réserve des dispositions de l'article L.211-17-2 du Code du tourisme, en cas d'erreur manifeste sur le prix publié, tel qu'un prix dérisoire par comparaison avec la moyenne des prix constatés sur le même séjour à la même période, le Client est informé que le contrat est réputé nul et qu'il sera remboursé de son acompte ou du prix total réglé sans indemnité. > Rétroactivité Les avantages et les promotions proposés par l'association AG7S sont conditionnelles (conformément aux mentions sur l'offre) et non rétroactives.

ARTICLE 4 - RÉSERVATION ET PAIEMENT DU PRIX DU SÉJOUR

4.1 Pour procéder à une réservation, le Client doit être majeur et capable. L'association AG7S se réserve le droit de refuser les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un tuteur légal. Lors de la réservation, le Client a l'obligation de communiquer les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne hébergée et le N° de la plaque d'immatriculation du véhicule qui stationne au sein du Camping le cas échéant. L'association AG7S s'autorise à refuser toute personne non inscrite lors de la réservation. Le Client titulaire de la réservation doit obligatoirement faire partie des personnes hébergées. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le dépassement du nombre d'occupants mentionnés par le Client lors de la réservation n'est pas autorisé (enfant y compris). Il est rappelé qu'un bébé est considéré comme un enfant. L'association AG7S se réserve le droit de refuser toute personne au-delà de la capacité initialement prévue.

4.2 Afin de garantir une ambiance propice au repos et à la détente dans l'esprit familial et convivial, l'association AG7S dispose d'un service dédié aux groupes. Ainsi, l'association AG7S se réserve la possibilité de refuser la ou les : -
Réservation(s) d'un Client pour lesquelles le nombre de personnes hébergées sur plusieurs Hébergements sur un même Camping et pour une même période serait supérieur à 12 personnes - Réservation(s) par un ou plusieurs Clients de plus de 2 ou 3 Mobil homes ou Hébergements sur un même Camping et pour une même période. Est considéré comme un groupe par l'association Ag7S, toutes personnes physiques au nombre de douze (12) minimum se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates de séjour. L'association Ag7S se réserve le droit d'étudier au préalable les demandes de réservations de groupes afin de voir leur compatibilité avec l'occupation du Camping sur la période demandée.

4.3 Il existe quatre moyens de réserver un séjour : - Par téléphone : au 02 97 55 52 65 (prix d'un appel local). Par Internet : Camping des 7 Saints, 5 étoiles à Erdeven dans le Morbihan, en Bretagne. (sept-saints.com)- Sur place : auprès de l'accueil du Camping, par courrier ou courriel (les7saintsreservations@gmail.com).

4.4 Modalités de réservation : La réservation d'un séjour sur le Camping s'effectue telle que :

1. Le Client sélectionne la durée du séjour, la date de départ, le nombre de participants et le type d'hébergement.

2. Le Client doit communiquer l'ensemble des informations requises : - Au téléconseiller en cas de réservation par téléphone ; - En renseignant les champs obligatoires du formulaire de réservation du site en cas de réservation par Internet.

3. Le Client réserve au nom et pour le compte de toutes les personnes bénéficiaires qu'il indiquera. Le Client certifie et est tenu de s'assurer que toutes les informations renseignées sont correctes.

4. Le Client accède à un récapitulatif ou reçoit un document reprenant l'ensemble des détails relatifs aux dates, aux prestations choisies et le prix total y afférent, lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa commande. Le Client est tenu de s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a sélectionnées, étant entendu que toute modification ou annulation ultérieure de sa commande pourra donner lieu à facturation conformément aux termes des présentes.

5. Le Client valide sa commande ou accepte expressément le devis par mail, après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de vente de l'association AG7S.

6. Le Client choisit son mode de paiement et procède au règlement des sommes selon l'échéancier (cf Article 4.6). Dans les cas de réservation par Internet ou par téléphone, et de règlement par Carte Bancaire, la réservation est, sauf incident de paiement, validée immédiatement et, est définitive. Dans les cas de réservation par Internet ou par téléphone, et de règlement par chèque, virement (ou chèques vacances), la réservation n'est validée et définitive qu'à réception du paiement 7 jours maximum après la date de réservation. En cas de réservation par mail, la réservation n'est validée qu'après vérification par l'association AG7S de la disponibilité du ou des Hébergements souhaités par le Client. En cas d'indisponibilité, l'association AG7S contactera le Client afin de lui faire une nouvelle proposition d'Hébergement. La réservation sera validée et définitive une fois le choix du Client validé. L'association AG7S transmettra au Client un document de confirmation de sa réservation, les présentes Conditions Générales de vente et un état de paiement. Si aucune proposition de substitution n'est trouvée avec le Client, l'association AG7S remboursera sans délai et au plus tard dans les trente (30) jours

suivant la réception de la demande de réservation l'ensemble des sommes d'ores et déjà réglées par le Client.

7. Le Client reçoit une confirmation de sa réservation par courrier électronique. Cela constitue l'accord conclu entre le Client et l'association AG7S.

8. Quatre Moyens de Paiement Selon le mode de réservation choisi, les moyens de paiement suivants sont acceptés : - Carte bancaire (CB) pour tous les types de réservations. - Chèque bancaire libellé à l'ordre de AG7S » à transmettre par courrier à l'adresse suivante : Camping Les 7 Saints, AG7S 2ld Les 7 Saints 56410 ERDEVEN- France. - Chèques vacances ANCV : Si ce mode de paiement est utilisé, les chèques vacances ANCV doivent être envoyés l'association AG7S à la même adresse, dûment remplis et par lettre recommandée avec AR ou tout autre moyen sécurisé. Les chèques doivent être transmis détachés des carnets sans agrafes, ni trombones. Il appartient au Client d'en vérifier le nombre avant envoi et de conserver les souches des chèques vacances envoyés. Les chèques vacances ANCV périmés, arrivés à échéance et/ou frauduleux ne seront pas acceptés. L'association AG7S ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la non réception des chèques vacances ANCV. - Virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées sont indiquées ci-après, RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) DE L'ASSOCIATION AG7S :

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1380 7109 5134 9211 2858 265

BIC (Bank Identification Code)
CCBPFRPPNAN

Code Banque
13807

Code Guichet
10951

N° du compte
34921128582

Clé RIB
65

Domiciliation/Paying Bank
BPGO AURAY PRO

4.5 Il appartient au Client de régler, selon l'un des modes de paiement visés aux présentes, le solde du prix du séjour, au plus tard quatre (4) semaines avant son arrivée. A défaut de règlement dans ce délai, l'association AG7S se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée et les termes de l'Article 6 trouveront alors à s'appliquer.

4.6 Le Client s'engage à respecter l'échéancier de paiement suivant

4.7 A la demande du Client, l'association AG7S transmettra une facture acquittée, accompagnée d'une attestation de séjour après son séjour.

4.8 Prolongation du séjour sur place : En cas de prolongation du séjour sur place et sous réserve de disponibilité : - La réservation doit se faire impérativement auprès du représentant et son règlement devra se faire auprès de la réception du camping. • Attention : les paiements des personnes vivant hors de France s'effectuent uniquement par carte bancaire ou virement international accompagné du numéro de réservation.

4.9 – Cautions Notons que deux cautions seront demandées lors de votre arrivée : Une caution ménage de 150€ et une caution Mobil Home de 500€. Ces dernières seront effectuées par chèque bancaire ou carte bancaire. Ces dernières seront

remises au locataire dans un délai maximum de 1 mois suivant la fin de son séjour. Le cas échéant, si les frais de remise en état sont supérieurs au dépôt de garantie, le locataire se verra attribuer la facture de remise en état déduction faite de son dépôt de garantie initialement déposé.

ARTICLE 5 - TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités sera à acquitter à votre arrivée lors de la remise des clés. Cette taxe s'élève à 0,60€ par jour et par personne adulte.

ARTICLE 6 - MODIFICATION / ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT

6.1 - Modification Nous attirons votre attention sur le fait que toute modification est génératrice de coûts pour l'association AG7S variables en fonction de la date à laquelle vous formulez votre demande. Nous nous efforcerons d'accepter autant que possible vos demandes de modification de date ou lieu de séjour ou de typologie ou de prestations optionnelles dans la limite des disponibilités. Si le montant de votre réservation (prestations incluses) après modification, s'avère être inférieur au montant de la réservation avant modification, nous retiendrons la tarification la plus élevée. Nota Bene : - toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée par l'association AG7S sans frais supplémentaires donnant lieu à une actualisation du prix - toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée par l'association AG7S comme nulle. Nous retiendrons la tarification correspondant à la durée initiale de votre séjour.

6.2 - Annulation (totale ou partielle) En cas d'annulation du client, aucun remboursement ne sera effectué, qu'il s'agisse de l'acompte ou du règlement intégral.

6.3 - Non-présentation sur le lieu du séjour Si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons les frais d'adhésion initialement versés le cas échéant, s'ajouteront les indemnités suivantes : Hébergement 100 % du montant total du séjour et des prestations optionnelles. La non-consommation sur le lieu de votre séjour de prestations optionnelles réservées et facturées ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

6.4 - Personnes supplémentaires Les cottages sont loués pour un nombre de personnes indiquées. Tout surnombre est interdit. Aucune personne supplémentaire non enregistrée ne sera autorisée à séjourner dans le cottage. Néanmoins, en fonction de la capacité du cottage, celui-ci, après accord de l'association AG7S, enregistrement et acquittement de l'éventuel surcoût, pourra séjourner au même titre que le client principal.

ARTICLE 7 - ARRIVÉE ET DÉPART

Au moment de votre arrivée sur site, nous vous demandons de vous munir de votre numéro de réservation et de votre pièce d'identité. Vous devrez effectuer votre enregistrement en amont du séjour ou vous présenter à l'accueil lors de votre arrivée afin d'y procéder. L'association AG7S attire votre attention sur le fait qu'à défaut de paiement intégral du montant de la réservation en dépit des relances, et de la non-présentation de votre numéro de réservation, de votre pièce d'identité et de votre carte bancaire, il ne pourra être procédé à la remise de votre moyen d'accès à votre hébergement si vous vous présentez sur le lieu de votre séjour. La remise du moyen d'accès s'effectue à partir de 16h00 le jour de votre arrivée sous condition dudit paiement. Il sera rendu au maximum à 10h00 le jour de votre départ. En cas de retard, veuillez-nous en aviser. En l'absence de message écrit ou téléphonique précisant le différé de la date de son arrivée, le cottage deviendra libre à une nouvelle location 48h après la date d'arrivée mentionnée sur le document de voyage. Le règlement intégral du séjour et des prestations demeure exigé.

ARTICLE 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

En vertu des dispositions de l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, l'association AG7S informe le Client que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ARTICLE 9 - PROPRETE / INVENTAIRE / ETAT DES LIEUX

9.1 – Inventaire Lors de votre arrivée, il vous sera remis copie de l'inventaire original rempli par le propriétaire. Nous vous remercions alors d'en vérifier l'exactitude et de nous prévenir en cas de manquement. Vous devriez signaler tous problèmes de propreté dans les maximum 24h après votre arrivée.

9.2 – Etat des lieux En fin de séjour, un état des lieux « sortant » sera effectué afin de s'assurer ensemble de l'état de votre mobil home. Nous vous demandons de prendre rendez-vous à votre arrivée pour effectuer l'état des lieux de sortie entre 08h00 et 10h maximum afin de nous organiser. Après vérification, l'association AG7S mettra à jour les données inscrites nécessaires à votre décharge de responsabilités.

9.3 – Propreté Le cottage devra être rendu au minimum dans le même état de propreté qu'à la mise à disposition. A défaut, l'association AG7S conservera l'intégralité de la caution de 150€ initialement versée pour le ménage.

ARTICLE 10 - ANIMAUX

Un seul animal domestique est accepté par hébergement, sur présentation d'un certificat antirabique et d'une attestation d'aptitude pour la détention dans le cas des chiens catégorisés, moyennant un forfait de 5,00€ par nuitée à souscrire à la réservation. Les animaux domestiques ne doivent pas nuire à la tranquillité et la sécurité des résidents, doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène (des distributeurs de sacs existent à différents endroits du camping) et l'intégrité des installations et restent à tout moment sous la responsabilité de leur propriétaire. Ils

doivent être tenus en laisse et ne sont admis dans aucun espace commun. Nous nous réservons la faculté de refuser l'accès aux animaux considérés comme dangereux (Catégories 1 et 2).

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, un règlement intérieur est disponible à l'accueil du camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Nous vous invitons à prendre certaines précautions pour vous éviter un éventuel désagrément : fermeture de vos baies vitrées avant de quitter votre hébergement, fermer et verrouiller les accès à votre hébergement. Nous vous rappelons que les oublis d'effets personnels à l'intérieur de votre hébergement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de l'association AG7S. Un seul véhicule est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Un parking gratuit, à l'entrée de l'établissement, est réservé aux voitures de nos résidents. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte au sein de l'espace aquatique. En raison de la présence de zones peu éclairées sur certains de l'établissement, nous sollicitons votre vigilance.

ARTICLE 12 – HEBERGEMENTS NON-FUMEUR

12.1 Tous nos logements sont strictement non-fumeurs. Pour le respect des prochains occupants, il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur.

12.2 En cas de non-respect (odeurs de tabac, cendres, brûlures), un forfait de remise en état de 100€ sera automatiquement retenu sur la caution ou facturé au client. Ce montant couvre le nettoyage intégral des textiles et la désodorisation du logement.

ARTICLE 13 - INTERRUPTION DE SÉJOUR / INTERRUPTION D'ACTIVITÉ SPORTIVE OU DE LOISIRS

Un départ prématuré ou une interruption de séjour, d'activité sportive ou de loisir réservé auprès de l'association AG7S ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part de ce dernier.

ARTICLE 14 - MODIFICATION ÉVENTUELLE DE NOS PROGRAMMES

En cas de survenance d'un événement de force majeure, d'incident technique ou d'une contrainte de sécurité rendant impossible l'exécution de l'une de ses obligations, l'association AG7S aura la faculté de modifier partiellement ou totalement l'exécution de ses prestations (fermeture totale ou partielle d'une Résidence, d'un équipement commun de type espace aquatique, espace bien être, restaurant...).

ARTICLE 15 - RESPONSABILITÉ - PRESCRIPTION

Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que la location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En

conséquence, la responsabilité de l'association AG7S ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels dans son établissement, tant dans les cottages que dans les parkings ou les locaux communs. A ce titre, vos effets personnels restent sous votre entière responsabilité pendant votre séjour.

ARTICLE 16 – DONNEES PERSONNELLES

L'association AG7S en qualité de responsable du traitement, traite des données à caractère personnel pour la mise en place et l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles à votre demande, à d'autres fins avec le consentement préalable du client, au regard de la nécessité de satisfaire aux intérêts légitimes des entités concernées.

- Dans le cadre de l'exécution du contrat ou de la prise de mesures précontractuelles effectuées à la demande de la personne concernée, ces données sont collectées et traitées aux fins de la gestion de votre séjour (incluant les opérations de réservation, suivi, paiement, évaluation de la satisfaction et renseignement)

- Dans le cadre d'un consentement du Client, les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de transmission d'informations sur nos produits, services et offres promotionnelles, réalisation de jeux-concours de l'association AG7S. Les données pourront également être transférées à des partenaires. Les données obligatoires sont indiquées par un astérisque. Le retrait du consentement à leur traitement est possible à tout moment. Vous pouvez également vous opposer au démarchage téléphonique en vous inscrivant sur la liste BLOCTEL. Pour exercer les droits susvisés sans frais et pour toute demande concernant vos Coordonnées, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de l'association AG7S : - par voie postale à l'adresse suivante : AG7S CAMPING LES 7 SAINTS 2ld Les 7 Saints 56410 ERDEVEN – France - ou par e-mail à l'adresse suivante : campinglesseptsaints@gmail.com. Ce dernier pourra vous demander un justificatif d'identité en cours de validité qui devra être adressé par courrier pour des raisons de sécurité

ARTICLE 17 – RÉCLAMATION

17.1 Toute réclamation lors du déroulement du séjour doit être, dans la mesure du possible et sans délais, signalée par le client pendant son séjour auprès de l'association AG7S afin que ce dernier puisse tout mettre en œuvre pour remédier à la non-conformité ou la constater et satisfaire au mieux ses attentes.

17.2 S'il n'a pu être mis fin à la non-conformité sur place, le Client peut formuler une réclamation par écrit dans les meilleurs délais au Service Client afin que, ce dernier, tente d'y remédier. Afin de pouvoir étudier au mieux la réclamation, il est demandé au Client de fournir dans les meilleurs délais tous les éléments factuels (photographie, vidéos, notamment) qu'il pourra réunir sauf si la non-conformité a été constatée sur place par l'association AG7S. Toute réclamation relative au séjour du Client devra être adressée par lui par courrier à l'adresse suivante : Service Client AG7S

CAMPING LES 7 SAINTS 2Ld Les 7 Saints 56410 ERDEVEN ou par courrier électronique à : les7saintsreservations@gmail.com

17.3 Après avoir saisi le Service Client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai raisonnable, le Client peut saisir le Médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'association AG7S. Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite au service client, sous réserve de l'article L.152-2 du Code de la consommation, le Client a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation auprès de : CM2C Solution Saisine par voie postale : 14 rue Saint Jean 75017 PARIS Saisine par internet, en utilisant notre service en ligne sur notre site : Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (cm2c.net), vous remplissez le formulaire de votre demande, c'est la méthode la plus rapide. Par mail, à : cm2c@cm2c.net. En application des dispositions de l'article 1368 du Code civil, il est expressément convenu que les données conservées dans le système d'information de l'association AG7S et/ou de ses partenaires ont force probante. Ainsi, les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées, si elles sont produites comme moyen de preuve par l'association AG7S dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables entre les parties. Afin de pouvoir améliorer la qualité d'accueil de notre clientèle, nous vous informons que vos communications téléphoniques, avec nos collaborateurs, seront susceptibles d'être enregistrées.

ARTICLE 18 – DROIT À L'IMAGE

L'association AG7S en qualité de responsable des images prises dans l'établissement et les établissements partenaires, se garde la jouissance d'utiliser sur tous supports les images photographiques et vidéographiques et ce pour toutes finalités. Le retrait du droit à leur utilisation est possible à tout moment.

ARTICLE 19 – QUALITÉ D'ACCUEIL

Afin de pouvoir améliorer la qualité d'accueil de notre clientèle, nous vous informons que vos communications téléphoniques, avec nos collaborateurs, seront susceptibles d'être enregistrées.

ARTICLE 20 – RESPONSABILITE CIVILE

Le locataire se devra obligatoirement d'être assuré par une responsabilité civile.